

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 15 avril 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 15 avril 2019 à dix-huit heures (18h00), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Vente d'un terrain résidentiel à M. Samuel Hudon et Mme Andrée-Anne Côté;
- 5.0 Résolution ayant pour projet de modifier le règlement no 2019-458 en vue d'augmenter la dépense;
- 6.0 Adjudication d'un contrat suite à un appel d'offre public sur le système électronique des appels d'offres dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la 2^e Rue Nord et de la 4^e Avenue Ouest;
- 7.0 Octroi d'un contrat à Foresterie DLM pour l'aménagement forestier du secteur de la Baie-Moreau;
- 8.0 Autorisation de signataire – Entente intervenue entre la municipalité de l'Ascension de N.-S. et Mme Ginette Bilodeau domiciliée au 660, 1^{ère} Rue Est;
- 9.0 Affaires nouvelles:
 - 9.01
 - 9.02
 - 9.03
 - 9.04
- 10.0 Période de questions;
- 11.0 Levée de la séance spéciale.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

R. 2019-078 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

De laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

Adoptée

R. 2019-079 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M. SAMUEL HUDON ET MME ANDRÉE-ANNE CÔTÉ

ATTENDU que Monsieur Samuel Hudon et Madame Andrée-Anne Côté désirent acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à Monsieur Samuel Hudon et Madame Andrée-Anne Côté, un terrain au coût de 1.20 \$ le pied carré, taxes en sus, sur le lot # 5 447 761, rue Des Pivoines à L'Ascension de Notre-Seigneur.

Que la municipalité offre deux (2) choix à l'acquéreur soient:

- 1) 11 654.40\$ comptant (taxes en sus).
- 2) 8 154.40\$ comptant (taxes en sus) et 2,500 \$ (taxes en sus) sur une période de 10 ans, soit 250 \$ facturé le 1^{er} janvier de chaque année suivant l'achat du terrain. Ce montant sera inclus au compte de taxes municipales de l'immeuble jusqu'au paiement final.

- 3) Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception de la résolution.

L'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble **dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes**. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

Qu'un acompte de 1 000 \$ non-remboursable soit versé par le demandeur.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

R. 2019-080 RÉSOLUTION AYANT POUR PROJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 2019-458 EN VUE D'AUGMENTER LA DÉPENSE

ATTENDU qu'en vertu du code municipal, art. 488, alinéa 2, la municipalité de l'Ascension de N.-S. peut par résolution modifier le règlement no 2019-458;

ATTENDU que les articles 3 et 4 sont modifiés afin d'augmenté la dépense et l'emprunt à 1 450 379\$ plutôt que 1 435 277\$;

ATTENDU que l'article est modifié afin d'ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe : « et à approprier, du fonds général, la somme de 15 102\$ pour le paiement des honoraires professionnels de la firme d'ingénieur pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU que l'article 7 est modifié en précisant que la correspondance de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'habitation est en date du 3 décembre plutôt que du 6 décembre.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal autorise les modifications du règlement no 2019-458.

Adoptée

R. 2019-081 ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 2E RUE NORD ET DE LA 4E AVENUE OUEST

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site officiel des appels d'offres du gouvernement du Québec, soit le SE@O le 14 mars 2019;

ATTENDU que suite à cet appel d'offres, sept (7) soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit :

Soumissionnaires	Total avant taxes	Total taxes incluses
Unibec	857 877.56\$	986 344.72\$
Les entreprises Rosario Martel inc.	922 859.00\$	1 061 057.14\$
Les entreprises Siderco inc.	924 466.99\$	1 062 905.92\$
Les excavations G. Larouche	950 000.00\$	1 092 262.50\$
Location ALR	999 521.63\$	1 149 199.99\$
Excavation LMR	1 112 994.73\$	1 279 665.69\$
Felco	1 222 850.33\$	1 405 972.17\$

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Monsieur Jean Tremblay;

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'analyse de la soumission d'Excavation Unibec inc. a soulevé trois (3) éléments non conformes aux documents d'appel d'offres et doit être écartée, le tout suite à l'opinion juridique du 12 avril 2019 N/R : A219-0438 de Simard Boivin Lemieux, Avocats.

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. accorde le contrat pour les travaux d'infrastructures de la 2^e Rue Nord et de la 4^e Avenue Ouest au plus bas soumissionnaire, le tout suite à un avis juridique de Simard Boivin Lemieux, procureur de la municipalité sur la conformité des soumissions, opinion juridique du 12 avril 2019, aux Entreprises Rosario Martel pour la somme de 922 859.00\$ plus les taxes applicables.

Que l'entrepreneur devra respecter la clause pour le transport en vrac que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a signé avec l'Association des Transporteurs en vrac.

D'approprier les sommes au Règlement d'emprunt n° 2019-458 approuvé par le MAMH.

Adoptée

R. 2019-082 OCTROI D'UN CONTRAT À FORESTERIE DLM POUR L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU

Monsieur le conseiller Michel Harvey, propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal octroi un contrat pour l'aménagement forestier du secteur de la Baie-Moreau.

R. 2019-083 AUTORISATION DE SIGNATAIRE – ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S. ET MME GINETTE BILODEAU DOMICILIÉE AU 660, 1^{ÈRE} RUE EST

Monsieur le conseiller Michel Harvey, propose, appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et Monsieur Normand Desgagné, directeur général, à signer l'entente intervenue avec Mme Ginette Bilodeau domiciliée au 660, 1^{ère} Rue Est pour l'utilisation exclusive de la sablière contenu sur le lot 3 126 585 du cadastre du Québec.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

R. 2019-084 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 18h25.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier